

SÉJOUR AUTONOME 18-25



Les congés arrivent et je souhaite partir en vacances. La Ville de Dieppe et l'ANCV mettent en place une aide pour accompagner les jeunes dieppois dans leurs projets de séjours en France, à l'étranger, seuls ou en groupe.

Les conditions d'accès

- avoir entre 18 et 25 ans
- résider à Dieppe

et répondre à l'un des critères suivants

- avoir un revenu fiscal de référence en adéquation avec le dispositif « départ 18-25 ans »

→ être dans une des situations socio-professionnelles suivantes (apprentissage, contrat pro, emploi d'avenir, contrat de génération, service civique, étudiant boursier)

→ avoir un quotient familial inférieur ou égal à 800 €

La ville de Dieppe propose d'aider les jeunes dieppois dans leurs projets de départ en vacances et s'engage à

→ vous **ACCOMPAGNER** dans la validation de votre projet sur le site du dispositif « départ 18-25 ans »,

→ Le dispositif « départ 18-25 » **SOUTIENT** votre départ à hauteur de 50% dans la limite de **150 €**,

→ la Ville de Dieppe vous **AIDE** financièrement pour votre séjour dans la limite de **100 €**.



contactez **Virginie Derycke Paillard**,
service Jeunesse au 02 35 06 61 05
depart1825.com



VILLE DE DIEPPE
ce sont nos vies qui font la ville